

Ordre du jour :

- Point sur le T0 Paysage ;
- Point sur le T0 Patrimoine naturel et corridors écologiques ;
- Comptes administratifs 2023 ;
- Autorisations de Programme / Crédits de Paiement, Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement ;
- Budgets primitifs 2024 ;
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- Convention-cadre et d'utilisation des missions et services hors cotisations proposés par le Centre de gestion de l'Oise.

Etaient présent(e)s :

En présentiel :

- Patrice URVOY Président de la Commission, Maire-Adjoint de MONTEPILLOY.
- Christophe MIQUEL Conseiller municipal de PONT-SAINTE-MAXENCE.
- Sylvie CAPRON Directrice du PNR.

En visio :

- Aude MISSEWARD Conseillère municipale de VIARMES.
- Céline CAUDRON Maire et déléguée titulaire de PRESLES.
- Vincent RIEUSSET Paysagiste chez TOPORAMA.

Monsieur URVOY, Président de la commission, ouvre la séance.

I. Point sur le T0 Paysage.

Sylvie CAPRON fait un rapide rappel sur le T0 (cf. diaporama présenté en séance). Puis elle donne la parole à Vincent RIEUSSET du bureau d'études TOPORAMA, en charge du T0 Paysage.

Vincent RIEUSSET se présente ainsi que son bureau d'études et Fabien BELLAGAMBA qui est associé à cette étude. Il rappelle les objectifs de la mission. Il insiste sur le fait que le maître d'ouvrage a demandé un travail synthétique.

Sylvie CAPRON acquiesce et rappelle que le document 3 de la Charte présente, dans le détail, les composantes précises du paysage de chaque unité paysagère mais que ce détail, finalement, ne permet pas de mener un travail d'évaluation.

Puis Vincent RIEUSSET présente un exemple de fiche finalisée sur l'unité paysagère « plaine de France ».

Monsieur MIQUEL demande quel est l'état d'avancement des autres fiches.

Vincent RIEUSSET répond qu'il a une fiche est entièrement finalisée, 7 autres fiches sont très avancées (terrain, photos, mise en page, manque les petits textes) sur les 18 unités paysagères que compte le territoire.

Monsieur URVOY remarque que l'ensemble constituera un bel ensemble à valoriser. Sylvie CAPRON ajoute que cela va pouvoir aussi servir à sensibiliser sur le paysage, sur ce que fait la qualité de ces paysages.

Madame CAUDRON demande à quelle date seront disponibles les autres fiches. Elle indique que sa commune est en révision de PLU.

Vincent RIEUSSET répond que le travail de terrain et de prise de photos a été interrompu à l'arrivée de l'hiver, qu'il va pouvoir reprendre ce travail au printemps et il espère que les fiches pourront être terminées cet été.

Sylvie CAPRON indique à Madame CAUDRON que la fiche concernant Presles fait partie des 7 fiches très avancées et qu'elle pourra lui être communiquée avant le rendu final.

Monsieur URVOY remercie Vincent RIEUSSET et propose de passer au prochain point de l'ordre de jour.

2. Point sur le T0 « Patrimoine naturel et corridors écologiques ».

Sylvie CAPRON fait un point sur l'état d'avancement du T0 « Patrimoine naturel et corridors écologiques » (cf. diaporama).

3. Comptes administratifs 2023

Sylvie CAPRON présente les comptes administratifs du budget principal et du budget opérationnel (cf. documents adressés aux membres de la commission). Elle explique les résultats.

Puis, un examen du tableau sur l'état d'avancement des opérations au 31/12/2023 est fait.

Madame MISSENERD s'interroge sur les actions du programme 2022 qui n'ont pas encore été engagées.

Sylvie CAPRON indique que cela n'est pas forcément inquiétant, que parfois les temps de préparation de l'opération sont longs avant qu'il y ait un premier engagement. Elle parcourt la liste des opérations du programme d'actions 2022. Elle indique que les panneaux d'interprétation pour Luzarches et Senlis posent problème car cette opération est en cours de finalisation pour Luzarches mais la Ville de Senlis, quant à elle, ne parvient pas à engager le travail, suite à l'étude de valorisation de son patrimoine intitulé « Voyage au temps des rois de France ».

4. Autorisations de Programme / Crédits de Paiement, Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement.

Sylvie CAPRON rappelle qu'afin de tenir compte de la nouvelle nomenclature M57, le budget principal et le budget opérationnel comprendront des autorisations de programme qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel et que la section de fonctionnement du budget opérationnel comprendra des autorisations d'engagement qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

Elle explique que le choix fait d'ouvrir ou non des autorisations de programme et des autorisations d'engagement a été fonction du calendrier de réalisation des opérations, sachant que les prévisions sont très difficiles quand il s'agit de fonds ou lorsque le PNR n'est pas maître d'ouvrage des opérations (réhabilitation du patrimoine par exemple) mais aussi des montants des opérations. Elle a estimé que les crédits de paiement inférieurs à 10 000 € n'avaient pas beaucoup de sens et n'ont donc pas été individualisés.

Elle insiste sur le fait qu'elle a choisi de ne pas trop prendre de risque, sachant que s'il n'y a plus de crédits de paiement sur une opération, il faudra réunir le Comité syndical, ce qui est très lourd.

Elle observe que chaque opération ayant le même montant de dépenses et de subventions, l'inscription d'AP/CP ne présente aucun intérêt pour le PNR.

Elle donne la liste des autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

Les membres de la Commission n'ont pas d'observation.

5. Budgets primitifs 2024.

Sylvie CAPRON présente le projet de budget primitif pour le budget principal et le budget opérationnel (cf. documents adressés aux membres de la commission).

Aucune observation n'est faite, s'agissant d'éléments déjà vus dans le rapport d'orientations budgétaires.

Puis elle présente le rapport concernant la création et le renouvellement des postes, comme vu dans le budget primitif (création d'un poste de chargé de mission développement et renouvellement du poste de chargé de mission filière bois affecté au budget opérationnel et financé par les recettes du COTTRI).

Elle présente ensuite le Contrat de Parc avec la Région Ile-de-France. La Région Ile-de-France propose de renouveler son engagement, notamment financier, dans la mise en œuvre des Chartes de Parc au travers d'un Contrat de Parc, passé avec chacun des Parcs et l'Etat.

Elle indique que les nouveaux contrats de Parc sont proposés pour la période 2024/2026.

Elle explique que dans le contrat de Parc :

- L'Etat s'engage à consacrer 130 000 € par an aux frais de structure du Parc, soit une hausse de 90 000 € par rapport à l'ancien Contrat de Parc.
- La Région consacre une contribution maximale de 1 056 000 € pour les frais de structure, contribution conforme à son engagement dans la Charte,
- La Région consacre une contribution maximale de 1 509 000 € aux programmes d'actions du Parc, soit une baisse de 171 000 € par rapport à l'ancien Contrat de Parc et par rapport à ses engagements dans la Charte.

Il est observé que le PNR n'a aucune marge de manœuvre pour négocier.

6. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle.

Sylvie CAPRON indique qu'il est proposé de soumettre en vote du Comité syndical l'instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle.

Elle explique que pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent réunir trois conditions cumulatives :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant de la prime est fonction du niveau de rémunération brute perçue par l'agent durant la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Elle ajoute que 10 agents seraient concernés et le versement de cette prime représenterait un budget pour le PNR de 4 884,97 €.

Madame MISSENARD demande si c'est l'intégralité de la prime qu'il est proposé de verser, sachant qu'à Viarmes les agents ne percevront que 50% de cette prime. Sylvie CAPRON répond que oui, au vu des montants.

7. Convention-cadre et d'utilisation des missions et services hors cotisations proposés par le Centre de gestion de l'Oise.

Sylvie CAPRON explique qu'à compter du 1er janvier 2024, le Centre de Gestion de l'Oise propose aux collectivités une convention-cadre unique qui réunit l'ensemble des services et missions tarifés.

Elle explique que c'est ce document qui servira désormais de cadre unique pour accéder aux prestations proposées par le Centre de Gestion et qui peuvent être sollicitées.

Elle ajoute que, jusqu'à présent, le Parc naturel régional a eu recours aux services du Centre de Gestion pour la médecine du travail, le portage salarial pour le remplacement d'agents en maladie (assistante), ou encore les formations aux premiers secours.

Elle précise que cette convention ne comporte pas de coût d'adhésion, les missions sont commandées et rémunérées, en fonction des besoins de la collectivité, à partir de devis et de bons de commande.

Les membres de la Commission n'ont pas d'observation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur URVOY remercie les participants et clôt la réunion à 21H00.